



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DE JURY

SESSION 2026

Concours : CAPLP Interne

Section : GÉNIE CIVIL

Option : CONSTRUCTION ET ÉCONOMIE

Rapport de jury présenté par :

M BUISSON Yann, vice-président du jury

MEMBRES DU JURY

Le jury de la session 2026 était composé des membres suivants :

MEMBRES DU JURY			
NOM	PRENOM	GRADE	MISSION PARTICULIERE
MYKAJ	Sandrine	Inspectrice de l'Éducation Nationale enseignement technique : STI	Présidente
BUISSON	Yann	Inspecteur de l'Éducation Nationale enseignement technique : STI	Vice-président
POUPON	Fabrice	Inspecteur de l'Éducation Nationale enseignement technique : STI	Secrétaire général
GIORDANO	Karine	Professeure de Lycée Professionnel Génie civil construction économie	Membre évaluatrice
LEFER	Benoît	Professeur de Lycée Professionnel Génie civil construction économie	Membre évaluateur
HEU	Renaud	Professeur de Lycée Professionnel Génie civil construction économie	Membre évaluateur
SAKOUT	Shems	Professeur de Lycée Professionnel Génie civil construction économie	Membre évaluateur
SADO-BATTESTI	Jérôme	Professeure de Lycée Professionnel Génie civil construction économie	Membre évaluateur
SIMON	Soizic	Professeur de Lycée Professionnel Génie civil construction économie	Membre évaluatrice

SOMMAIRE

A) STATISTIQUES GENERALES.....	3
B) ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE	3
C) ÉPREUVE D'ADMISSION	4

A) STATISTIQUES GÉNÉRALES

	CAPLP GCCE Interne
Nombre de postes ouverts au concours	5
Nombre de candidats inscrits :	32
Nombre de candidats à l'épreuve d'admissibilité :	20
Nombre de candidats admissibles	14
Nombre de candidats admis :	5
Nombre de candidats sur liste complémentaire	1

Résultats obtenus par les candidats :

	CAPLP GCCE Interne
Nombre de points obtenus par le premier candidat à l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	16 pts / 20
Nombre de points obtenus par le dernier candidat à l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	10 pts / 20
Nombre total de points obtenu par le premier candidat admis	49,7 pts / 60
Nombre total de points obtenu par le dernier candidat admis :	41,4 pts / 60

B) ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVE DE RAEP

Arrêté du 29 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Coefficient 1

Cette épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) se traduit par la production d'un dossier répondant à des critères de contenu et de mise en forme précis, définis dans le règlement du concours.

Ce dossier de RAEP doit comporter deux parties :

- deux pages maximum dans lesquelles le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, CFA) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

- six pages maximum dans lesquelles le candidat développe une activité pédagogique relevant de la spécialité du concours et à destination d'un public défini. Cette activité doit d'être significative au regard de l'analyse, de la situation d'apprentissage, de la construction pédagogique et des productions. Le candidat se doit de commenter les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués au regard du contexte, de la réglementation et des conditions d'exercice.

La rédaction du dossier de RAEP doit être l'occasion pour les candidats de mettre en valeur leur parcours professionnel, les éléments de leur expérience témoignant de leur implication dans l'exercice de leur métier ainsi que la pertinence de leur réflexion pédagogique.

Pour la première partie liée à l'expérience professionnelle, le jury est en effet particulièrement sensible à la qualité de la présentation concise et claire des candidats, notamment la cohérence de leur parcours, ainsi que son adéquation avec le projet professionnel envisagé. Il faut considérer le dossier RAEP comme un moyen de démontrer aux membres du jury, non seulement une maîtrise des compétences attendues d'un enseignant, mais également une construction de celles-ci. L'expérience professionnelle relève à la fois des activités exercées et de l'évolution des compétences. C'est ce travail de réflexion qu'il convient de mener.

Pour la deuxième partie pédagogique, le dossier ne peut être construit comme une liste d'actions se rattachant à telle ou telle compétence. De fait, il revient aux candidats de sélectionner des situations de travail emblématiques, caractéristiques de leur parcours leur ayant permis de mobiliser et de faire évoluer ces compétences.

La capacité des candidats à valoriser leur parcours et à mener une analyse réflexive sur leurs compétences pour améliorer l'exercice de leur métier d'enseignant est valorisée par le jury. Les annexes servent d'appui aux contenus présentés dans la deuxième partie pédagogique. Elles doivent avoir un lien direct et pertinent avec la proposition pédagogique.

Enfin, il est primordial pour les candidats de respecter strictement le cadre réglementaire. Ainsi, certains RAEP sont encore transmis sans signature, invalidant de fait leur candidature.

C) ÉPREUVE D'ADMISSION : PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE DE FORMATION

Arrêté du 29 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée totale de l'épreuve : 6 heures, coefficient 2

L'épreuve est divisée en 3 parties :

- **partie 1 : travaux pratiques** : 4 heures,
- **partie 2 : préparation de l'exposé** : 1 heure,
- **partie 3 : exposé du candidat** de 30 min. maximum, suivi d'un
entretien avec le jury de 30 min. maximum.

50 % de la note est attribué à la **partie 1** et **50 %** de la note est attribué à la **partie 3**.

La partie orale de cette épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude des candidats à concevoir et à organiser une séquence de formation exploitant la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné de baccalauréat professionnel de technicien d'études du bâtiment (Bac. Pro TEB).

Cet oral prend appui sur des investigations et des analyses effectuées par le candidat sur un projet technique définissant tout ou partie d'une construction de bâtiment, partie 1 de l'épreuve. Celle-ci se déroule en salle projet. Chaque candidat reçoit une étude composée d'un dossier écrit et de ressources numériques. Les candidats disposent d'un environnement informatique comprenant des logiciels généralistes (Pack Office, Acrobat...) et des logiciels spécifiques à la profession (AutoCad, Revit, Archicad, Gimp, BIMvision, Sketch-up, Gantt-projet, Twinmotion, Covadis ...). Les productions numériques peuvent être imprimées et sauvegardées sur un support fourni et ainsi pourront être exploitées pendant les 2^e et 3^e parties de cette épreuve. Les candidats disposent aussi, aux formats papier et numériques, des référentiels des deux options du bac professionnel de Technicien d'études du bâtiment (TEB), de trames de fiches de séquences et de séances de déroulement pédagogique et d'une proposition de trame de présentation de leur exposé oral au format .pptx.

L'épreuve a pour but de vérifier que les candidats sont capables de mobiliser leurs connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours et en extraire une activité pédagogique construite sous forme d'une séquence composée de plusieurs séances d'enseignement professionnel.

Les candidats sont accueillis la veille de l'épreuve et reçoivent toutes les consignes relatives à son déroulement. Cette présentation comprend un temps d'échange et une visite des salles d'accueil et de composition. Elle permet aux candidats d'appréhender les lieux d'épreuve du lendemain et d'obtenir des réponses à toutes leurs questions et inquiétudes.

Partie 1 :

Dès le début du TP, d'une durée de 4 heures, en salle de projet, le jury conseille aux candidats :

- De lire attentivement et entièrement le sujet remis et de consulter tous les documents à disposition (papier et numériques) ;
- D'organiser le temps imparti en fonction des investigations à effectuer et du traitement du thème ;
- De choisir le ou les logiciel(s) les plus adaptés aux situations à traiter ;
- De réfléchir à la préparation du développement pédagogique qui va suivre pour répondre à l'objectif fixé ;
- De préparer des éléments de supports didactiques nécessaires à l'exposé. Il est indispensable que les supports numériques prévus pour être présentés lors de l'oral et nécessitant l'utilisation de logiciels « métier » soient élaborés durant ces 4 heures et utilisables avec un logiciel d'une suite bureautique.

Au cours de cette première partie d'épreuve, les membres du jury mesurent l'organisation globale des candidats, s'enquière régulièrement de l'avancement de leurs investigations et du travail fourni. Ils évaluent leur organisation, leur méthode travail, leurs aptitudes à traiter l'étude proposée ainsi que leurs compétences à utiliser les logiciels courants et les logiciels de la spécialité des études des constructions. Cette première partie représente 50% de l'évaluation totale de l'épreuve d'admission.

Les différentes parties des sujets proposés ont été globalement traités techniquement sans erreurs graves. Toutefois, les candidats ne consacrent pas suffisamment de temps à l'ingénierie pédagogique de leur séquence pendant les 4 h de projet.

Partie 2 :

Pendant une heure, en salle de classe (bureau, poste informatique, vidéoprojecteur, tableau, etc.), les candidats préparent leur intervention devant le jury qui les rejoindra. Ils disposent d'une suite bureautique et d'un logiciel de visionnage de maquette 3D (BIMvision). Ils peuvent alors utiliser les documents numériques préparés lors de la première partie. Ils disposent également des trames de préparation de séquences et séances ainsi que de l'ensemble de leurs productions et notes élaborées lors de la première partie de l'épreuve. L'exploitation pédagogique demandée est à destination d'une classe d'élèves préparant le baccalauréat professionnel de la spécialité Technicien d'études du bâtiment (TEB), option A ou option B.

Le jury conseille aux candidats de lister d'abord les potentialités pédagogiques du dossier support avant d'établir la structure de leur séquence et de construire les éléments pédagogiques de leur séance : compétence visée, contexte professionnel, objectif, données, demandes et exigences, modalités d'évaluation. Il est particulièrement apprécié qu'ils fassent preuve d'innovation concernant la séance choisie pour l'exposé et qu'ils montrent un panel de techniques d'animation large pour cette séance. Il leur est conseillé de s'appuyer sur une ou plusieurs productions vidéoprojetées pour mettre en évidence les données, les méthodes appliquées les résultats obtenus. Même si les référentiels des deux options du bac professionnel TEB sont mis à leur disposition, il leur est vivement conseillé de disposer d'une bonne connaissance des structures de ces référentiels.

Les séquences et séances présentées sont fréquemment incomplètes. Il est très rare que les modes d'évaluation et les modalités de suivi des élèves soient envisagés. Il ne s'agit pas de présenter uniquement une séance précise et isolée, mais de l'intégrer à une séquence complète pouvant être développée par un enseignant en classe. Les candidats doivent montrer leur aptitude à construire un acte pédagogique complet.

Partie 3 :

À l'issue du temps de préparation (partie 2), le jury composé de 2 ou 3 personnes, rejoint le candidat qui expose alors ses travaux (30 min.) avant que le temps d'entretien (30 min.) ne débute. Le jury apprécie que l'exposé débute par une courte présentation professionnelle du candidat. Il attend ensuite que celui-ci expose les potentialités techniques et pédagogiques identifiées dans le sujet traité avant d'expliciter la méthode de travail et de justifier la démarche pédagogique de contextualisation et de structuration de sa séquence. Le candidat présente ensuite la structure de l'une au moins des séances pédagogiques envisagées en s'appuyant par exemple sur les trames proposées. Le jury remarque bien souvent que les candidats n'exploitent pas la totalité de la durée allouée à cet exposé. Il est pourtant indispensable de se préparer à cet exercice oral, ne serait-ce que pour prendre conscience de ce que représente une prise de parole en continu de 30 minutes.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit à préciser certains points de sa présentation, ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de natures didactique et pédagogique. A ce propos, le jury constate trop souvent une méconnaissance des potentialités du dossier support et une inexploitation des productions techniques issues des TP. Force est de constater qu'ils ne se préparent pas à cet exercice d'analyse de documents qui pourtant est un élément clé du métier d'enseignant.

Le jury apprécie :

- une bonne structuration du déroulement de l'exposé,
- une clarté dans les propos,
- un exposé concis et précis, présenté avec conviction et dynamisme,
- un support projeté permettant de mettre en relief les points clés de la séquence/séance.

Le jury a constaté qu'un pourcentage significatif de candidats manque d'informations sur les logiciels couramment utilisés, ou préconisés, dans la formation des élèves et apprentis au bac professionnel TEB. Il est aussi repéré chez certains candidats la méconnaissance des phases de déroulement d'un projet de construction ou de rénovation et les types de documents qui y sont associés (Loi MOP, niveaux de maquettes BIM, DCE...) Il est pourtant aisé de s'améliorer sur ces deux points en consultant, par exemple, la page dédiée « Eduscol-sti », les annales des sujets de ce diplôme sur le site « É-bat.Dijon » ainsi que les documents « Feuilles de route BIM » définissant les orientations annuelles liées à l'intégration des outils numériques dans les épreuves d'examen. La préparation à ce type de concours passe inévitablement par cette étape d'actualisation de ses connaissances.

Lors de la phase d'entretien, le jury ouvre régulièrement son questionnement sur le positionnement de l'enseignant au sein d'une équipe disciplinaire, d'une équipe pédagogique et plus généralement dans l'environnement d'exercice de son métier. Maîtriser les éléments qui composent le cursus de formation des jeunes préparant un bac professionnel TEB est indispensable. Le rythme d'alternance (PFMP), la mixité de public accueilli (scolaire et apprentis), la répartition disciplinaire ou encore les règlements d'examen et les modalités certificatives (ponctuel, CCF) doivent être connus avec précision par les candidats. La déstabilisation trop souvent constatée des candidats est la conséquence d'un manque de préparation.

De même, l'organisation des enseignements au sein d'une classe et les modalités pédagogiques, en référence à la transformation de la voie professionnelle (consolidation, accompagnement personnalisé, co-intervention, projet, familles de métiers en classe de 2nde, parcours différencié en terminale...), sont des sujets de questionnement sur lesquels le jury attend des réponses précises et argumentées.

Enfin, le jury oriente également son questionnement sur les valeurs portées par l'Éducation nationale et sur les nouveaux défis sociétaux impactant la gestion de classe et la vie scolaire : laïcité, égalité femmes hommes, inclusion scolaire, harcèlement, etc. Les notions et limites de la bienveillance et l'empathie avec les jeunes sont abordées, de même que l'adaptabilité aux évolutions sociétales, l'aptitude au travail en équipe et le fonctionnement d'un EPLE (Cf. référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation du 25 juillet 2013).

En conclusion, la préparation au Concours CAPLP interne Génie Civil option construction et économie est un incontournable. Les candidats ne peuvent envisager une quelconque improvisation dans aucune des 3 parties qui composent cette épreuve.

Le jury conseille aux futurs candidats de s'appuyer sur les rapports de jury, de se rapprocher des INSPÉ et de prendre connaissance des éléments relatifs aux ressources (liste non exhaustive) disponibles à partir des références ci-après :

- Le site du Ministère de l'Éducation nationale « Devenir enseignant »
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>
- le référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat :
[BOEN n°30 du 25 juillet 2013](#)
- Les ressources du portail national des professionnels de l'éducation – Éduscol-STI.
<https://eduscol.education.fr/sti/bim>
- Le site des Techniciens des Études du Bâtiment : É-bat.dijon :
<https://etudes-batiment.wp.ac-dijon.fr>
- De nombreux ouvrages et supports de formation disponibles traitant de l'utilisation des logiciels métier et des méthodes de quantification et estimation dans le bâtiment.